Conseil des droits de l’homme

30éme Session du Groupe de Travail de l’Examen Périodique Universel

Examen du Cameroun

**Intervention de l’Autriche**

L’Autriche souhaite la bienvenue à S.E. … et à sa délégation et remercie la délegation pour sa présentation du rapport national.

Nous saluons les efforts développés par le Cameroun pour renforcer la protection des droits de l’homme et en particulier l’adoption du Plan d’Action National de Promotion et de Protection des Droits de l’Homme.

Toutefois, l'Autriche est préoccupée par les nombreux rapports et informations faisant état d’une détérioration de la situation pour les communautés dans les régions anglophones du pays*. [Divers rapports mentionnent des restrictions introduites par le Gouvernement, y compris des mesures de couvre-feux, l’interdiction de réunions publiques et des restrictions qui empêchent la tenue de manifestations pacifiques.]* Nous sommes particulièrement préoccupés par les conséquencesd’un recours excessif à la force et des blessures, des actes de détentions arbitraires, de tortures et mauvais traitements commis par les organes de sécurité, que les organisations indépendantes ont répertoriés.

A cet égard l’Autriche recommande au Gouvernement Camerounais de:

* ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale et le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
* engager au niveau politique un dialogue pluripartite avec les différents intéressés des communautés anglophones pour pouvoir identifier des mesures appropriées afin de répondre e manière qdéquate aux violences qui affectent les zones du Sud-Ouest et du Nord-Ouest du pays.
* assurer que toute restriction à la liberté de réunion et de manifestation soit conforme aux obligations internationales;
* mettre fin à la pratique de détention au secret et veiller à ce que personne ne soit détenu dans un lieu secret ou non-reconnu officiellement, y compris les centres de détention militaires non-répertoriés.